

Contenu du dossier d'Enquête Publique unique

Ce document a vocation à aider le public dans sa consultation du dossier d'enquête publique unique regroupant les procédures de modification de droit commun n°2 et n°3 du PLUi-H valant SCoT Cœur de Chartreuse, et de déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur.

0. Désignation commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble (TAG) + Extension de la mission

1. Projet de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Schéma de Cohérence Territoriale (PLUi-H valant SCoT)	
PIECE DU DOSSIER	SYNTHESE DU CONTENU
0. NOTICE DE PRESENTATION DES MODIFICATIONS OPEREES	
Notice de présentation	Document présentant toutes les modifications opérées, classées par type de modification et justifiant des choix opérés et de leurs incidences sur l'environnement.
1. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)	
Les OAP sectorielles modifiées : 2 livrets communaux (Saint-Laurent-du-Pont et Saint-Joseph-de-Rivière)	Orientations applicables à des projets d'aménagement d'ensemble complétées par le règlement
2. REGLEMENT GRAPHIQUE	
Plans de Zonage modifiés 1 plan général par commune + zooms	Plan indiquant la réglementation et les prescriptions applicables sur chaque parcelle
Plans de Zonage règlementaire contraintes modifiés 1 plan général par commune + zooms	Plan indiquant les contraintes applicables sur le territoire, notamment en matière de protection de captages, d'ouverture à l'urbanisation conditionnée à la réalisation de travaux, d'infiltration des eaux pluviales, de périmètres de protection des monuments historiques...
3. REGLEMENT ECRIT	
2 règlements de zones modifiés : 1AU et 2AU	Règles d'urbanisme applicables dans les différentes zones identifiées aux plans de

	zonage, applicables aux autorisations du droit des sols
4. PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS (POA)	
Volet territorial du POA modifié	Document rassemblant les mesures et informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique habitat pour chaque commune
5. SAISINE AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (AE)	
Saisine de l'Autorité Environnementale (AE) par la personne publique sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale	Eléments de procédure de la demande d'examen au cas par cas pour la modification n°2 du PLUi auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) : dossier de saisine, accusé de réception et avis rendu
6. PIECES DE PROCEDURE	
Arrêté n°2025-003 Prescription modification n°2 du PLUi-H valant SCOT Cœur de Chartreuse	Arrêté initiant la procédure de modification n°2 du PLUi
Arrêté modificatif n°2025-019 Prescription modification n°2 du PLUi-H valant SCOT Cœur de Chartreuse	Arrêté modificatif initiant la procédure de modification n°2 du PLUi
Délibération n°25_155 actant la décision de ne pas soumettre le dossier de modification n°2 du PLUi-H valant SCOT Cœur de Chartreuse à évaluation environnementale après examen au cas par cas	Délibération actant l'absence d'évaluation environnementale pour la procédure de modification n°2 du PLUi
Délibération n°25_157 approuvant l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU de Saint-Laurent-du-Pont et de Saint-Joseph-de-Rivière	Délibération justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de l'Ex-friche Rossignol à Saint-Laurent-du-Pont et de la seule zone 2AU de Saint-Joseph-de-Rivière

2. Projet de Modification n°3 du PLUi-H valant SCoT	
PIECE DU DOSSIER	SYNTHESE DU CONTENU
0. NOTICE DE PRESENTATION DES MODIFICATIONS OPEREES	
Notice de présentation	Document présentant toutes les modifications opérées, classées par type de modification et justifiant des choix opérés et de leurs incidences sur l'environnement.
1. RAPPORT DE PRESENTATION	
Annexes au rapport de présentation ajoutées : - Carte des aléas d'inondation par le Guiers et ses affluents de 2018 au 1/50000e et 1/100000e,	Eléments de connaissance du territoire, d'accompagnement ou d'appui aux justifications des choix retenus dans le PLUi.

note de présentation et porter à connaissance complémentaire	
2. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)	
Les OAP sectorielles modifiées : 11 livrets communaux	Orientations applicables à des projets d'aménagement d'ensemble complétées par le règlement
3. REGLEMENT GRAPHIQUE	
Liste des Emplacements Réservés (ER) modifiée	Liste indiquant par commune l'intitulé, le libellé, le bénéficiaire et la surface de chaque ER
Plans de Zonage modifiés 1 plan général par commune + zooms	Plan indiquant la réglementation et les prescriptions applicables sur chaque parcelle
Plans de Zonage réglementaire contraintes modifiés 1 plan général par commune + zooms	Plan indiquant les contraintes applicables sur le territoire, notamment en matière de protection de captages, d'ouverture à l'urbanisation conditionnée à la réalisation de travaux, d'infiltration des eaux pluviales, de périmètres de protection des monuments historiques...
4. REGLEMENT ECRIT	
Dispositions générales applicables à toutes les zones modifiées	Dispositions communes à toutes les zones, définitions et glossaire
23 règlements de zones modifiés : U : Dominante urbaine AU : A urbaniser A : Dominante agricole N : Dominante naturelle et forestière	Règles d'urbanisme applicables dans les différentes zones identifiées aux plans de zonage, applicables aux autorisations du droit des sols
Chapitre risques (écrit) modifié	Règles applicables dans les différentes zones identifiées aux plans de zonage réglementaire des risques naturels. Classement selon le type de document et la commune
5. PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS (POA)	
Volet territorial du POA modifié	Document rassemblant les mesures et informations nécessaires à la mise en œuvre de la politique habitat pour chaque commune
6. SAISINE AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (AE)	
Saisine de l'Autorité Environnementale (AE) par la personne publique sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale	Eléments de procédure de la demande d'examen au cas par cas pour la modification n°3 du PLUi auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) :

	dossier de saisine, accusé de réception et avis rendu
7. PIECES DE PROCEDURE	
Arrêté n°2025-004 Prescription modification n°3 du PLUi-H valant SCOT Cœur de Chartreuse	Arrêté initiant la procédure de modification n°3 du PLUi
Arrêté modificatif n°2025-020 Prescription modification n°3 du PLUi-H valant SCOT Cœur de Chartreuse	Arrêté modificatif initiant la procédure de modification n°3 du PLUi
Délibération n°25_156 actant la décision de ne pas soumettre le dossier de modification n°3 du PLUi-H valant SCOT Cœur de Chartreuse à évaluation environnementale après examen au cas par cas	Délibération actant l'absence d'évaluation environnementale pour la procédure de modification n°3 du PLUi

3. Projet de Déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi-H valant SCoT dédiée à la réouverture du Chalet de la Charmette en refuge	
PIECE DU DOSSIER	SYNTHESE DU CONTENU
0. DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE	
Dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur pour le projet de « Rénovation du Chalet de la Charmette en vue de sa réouverture pour une activité d'hébergement et de restauration de type refuge »	Document présentant le projet de la déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi-H valant SCOT Cœur de Chartreuse, complété suite à examen conjoint
1. REGLEMENT GRAPHIQUE ET ECRIT	
Plans de Zonage modifiés + notice Plan général de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse + zoom	Plan indiquant la réglementation et les prescriptions applicables sur chaque parcelle et notice explicative de l'évolution du zonage
Règlement de la zone NPS en vigueur et modifié (avant/après)	Règles d'urbanisme applicables en zone NPS (sous-secteur spécifique NPS1) aux plans de zonage, applicables aux autorisations du droit des sols
2. SAISINE AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (AE)	
Saisine de l'Autorité Environnementale (AE) par la personne publique sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale	Eléments de procédure de la demande d'examen au cas par cas pour la déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi auprès de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) : dossier de saisine, accusé de réception et avis rendu

3. PIECES DE PROCEDURE	
Arrêté n°2025-017 Prescription déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi-H valant SCOT Cœur de Chartreuse	Arrêté initiant la procédure de déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du PLUi
Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 9 septembre 2025	Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et ses annexes (avis PPA et communaux, et support de présentation)
Support de la réunion d'examen conjoint	Présentation faite lors de la réunion d'examen conjoint

4. Arrêté n°2025-021 d'ouverture d'enquête publique

5. Avis d'enquête publique (+ Constats d'affichage)

6. Avis des communes et des personnes publiques associées

Avis des Communes	Avis des communes ayant donné un avis sur les projets de modification n°2 et n°3 du PLUi-H valant SCoT.
Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)	Avis des administrations et institutions consultées au titre de l'article L132-7 du code de l'urbanisme.
Les avis donnés pour la déclaration de projet n°3 emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur sont annexés au procès-verbal d'examen conjoint de la procédure.	